

XV

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1910

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le projet de Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1910 s'élève à 2,804,000 francs, total égal à celui du Budget de 1909. Des modifications sont proposées aux chiffres de trois articles, savoir :

### CHAPITRE II.

#### REMBOURSEMENTS.

ART. 7. — *Enregistrement et domaines. — Restitution de droits indûment perçus, etc.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	500,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		600,000	»
DIMINUTION. . . . .	fr.	100,000	»

La moyenne annuelle des dépenses ordonnancées sur l'article 7 pendant la dernière période quinquennale est de 500,000 francs environ ; le montant des dépenses des deux derniers exercices clos est notablement inférieur à cette somme : en 1906, 451,000 francs ; en 1907, 477,000 francs (chiffres ronds).

ART. 8. — *Trésorerie, etc. — Remboursements divers.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	100,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		25,000	»
AUGMENTATION. . . . .	fr.	75,000	»

ART. 10. — *Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	195,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		170,000	»
AUGMENTATION. . . . .	fr.	25,000	»

Ces deux augmentations sont proposées en vue de mettre le montant de chacun des deux crédits (art. 8 et 10) en rapport plus exact avec le montant des dépenses des dernières années.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1910 est fixé à la somme de deux millions huit cent un mille francs (2,801,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

**LEOPOLD II,**

KONING DER BÉLGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Onwaarden en der Terugbetalingen voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld op de som van twee millioen acht honderd en een duizend frank (2,801,000 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 19<sup>n</sup> October 1909.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS  
POUR L'EXERCICE 1910.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>NON-VALEURS.</b>			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	300,000 •	
2	— — — personnelle . . . . .	450,000 •	
3	— sur le droit de patente. . . . .	200,000 •	964,000 •
4	— sur les redevances des mines. . . . .	5,000 •	
5	Frâis de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . .	9,000 •	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>REMBOURSEMENTS.</b>			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitution de droits indûment perçus et remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers — Remboursement d'avances faites par le Trésor . . . . .	1,000,000 •	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitution de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	500,000 •	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers . . . . .	100,000 •	1,837,000 •
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine . . . . .	2,000 •	
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursement des droits de pilotage . . . . .	195,000 •	
11	Déficits de comptables de l'État . . . . .	40,000 •	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
<b>TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.</b>			<b>2,801,000 •</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 19 octobre 1909.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :  
Le Ministre des Finances,  
**JUL. LIEBAERT.**

**BEGROTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1910.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>			
<b>ONWAARDEN.</b>			
1	Onwaarden op de grondbelasting . . . . .	500,000 *	964,000
2	— op de personeele belasting. . . . .	450,000 *	
3	— op het patentrecht . . . . .	200,000 *	
4	— op de jaarcijnsen der mijnen . . . . .	5,000 "	
5	Oninbare kosten van vervolgingen wegens de belastingen in de vier voorgaande artikelen vermeld. . . . .	9,000 *	
(De kredieten, onder dit hoofdstuk gebracht, zijn niet beperkend.)			
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>TERUGBETALINGEN.</b>			
6	<i>Rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten en terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren. — Terugbetaling van voorschotten gedaan door den Staatsschat . . . . .	1,000,000 *	1,857,000 *
7	<i>Registratie en domeinen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten, van boeten, van kosten, enz., in zake van registratie, van domeinen, enz. — Terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren. . . . .	500,000 *	
8	<i>Thesaurie en andere besturen van ontvang in de tegenwoordige Begrooting niet vermeld</i> — Terugbetalingen van verschillenden aard. . . . .	100,000 *	
9	<i>Zeezezen.</i> — Teruggave van loods- en andere rechten, ten onrechte door het Zeezezen geheven . . . . .	2,000 "	
10	<i>Stoomvaartdienst tusschen Antwerpen en de vreemde havens.</i> — Terugbetaling der loodsrechten . . . . .	195,000 *	
11	Tekort bij rekenplichtigen van Staat . . . . .	40,000 *	
(De kredieten, onder dit hoofdstuk gebracht, zijn niet beperkend.)			
<b>TOTAAL VAN DE BEGROTING DER ONWAARDEN EN DER TERUGBETALINGEN. . . fr.</b>			<b>2,801,000 *</b>

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 19<sup>de</sup> October 1909.

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
De Minister van Financiën,  
**JUL. LIEBAERT.**

(6)

# DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1910

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .
2	— — — personnelle . . . . .
3	— sur le droit de patente . . . . .
4	— sur les redevances des mines . . . . .
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE II.</b>	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitution de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursement d'avances faites par le Trésor . . . . .
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitution de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers . . . . .
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine . . . . .
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursement des droits de pilotage. . . . .
11	Déficits de comptes de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . .	
— II. Remboursements. . . . .	
TOTAUX. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
300,000	» 500,000	»	»	500,000	» 564,516 91	
450,000	» 450,000	»	»	450,000	» 477,241 63	
200,000	» 200,000	»	»	500,000	» 156,352 63	
5,000	» 5,000	»	»	5,000	» 4,022 63	
9,000	» 9,000	»	»	9,000	» 7,900 25	
964,000	» 964,000	»	»	1,204,000	» 989,854 05	
1,000,000	» 1,000,000	»	»	1,000,000	» 979,102 63	
500,000	» 600,000	»	100,000	600,000	» 477,457 71	
100,000	» 25,000	75,000	»	25,000	» 101,864 19	
2,000	» 2,000	»	»	2,000	» 5,205 47	
195,000	» 170,000	25,000	»	170,000	» 207,944 01	
40,000	» 40,000	»	»	40,000	» 54,991 49	
1,837,000	» 1,837,000	100,000	» 100,000	1,837,000	» 1,824,562 50	
964,000	» 964,000	»	»	1,204,000	» 089,854 05	
1,837,000	» 1,837,000	»	»	1,837,000	» 1,824,562 50	
2,801,000	» 2,801,000	»	»	3,101,000	» 2,814,390 55	